



## PRÉFET DE L'ALLIER

Direction départementale des territoires

Yzeure, le

14 MARS 2014

Service Environnement

Bureau Espaces Naturels, Forêt, Chasse

Compte-Rendu

Comité de pilotage du site Natura 2000  
« Étangs de Sologne Bourbonnaise »  
du 24 janvier 2014

Affaire suivie par : Michel Solignac

courriel : michel.solignac@allier.gouv.fr

Tél. : 04 70 48 77 54 – Fax : 04 70 48 79 01

Objet : COPIL Natura 2000 – Étangs de Sologne Bourbonnaise

Sous la présidence de M. PAYA, Directeur Adjoint à la Direction Départementale des Territoires de L'Allier, le comité de pilotage Natura 2000 du site « Zone Spéciale de Conservation (ZSC) Étangs de Sologne Bourbonnaise » s'est réuni le 24 janvier 2014 à Chapeau, à 14h30.

Participaient à cette réunion :

Personnes figurant à la liste d'émargement jointe.

Excusés :

M. le Président du Conseil Régional d'Auvergne.

M. le Maire de Thiel-Sur-Acolin.

M. le Pésident du Groupe Mammalogique d'Auvergne.

M. BRENON, maire de CHAPEAU, souhaite la bienvenue aux participants.

M. PAYA le remercie et ouvre la séance en rappelant brièvement les caractéristiques de la ZSC « Étangs de Sologne Bourbonnaise » et les objectifs du dispositif Natura 2000, c'est-à-dire concilier activités socio-économiques et préservation de l'environnement.

M. VERON, chargé de missions au Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier (CEN Allier), structure animatrice du site, prend la parole et fait la présentation de l'ordre du jour :

- A) Point sur les actions conduites depuis la dernière réunion du comité ;
- B) Bilan des actions menées dans le cadre de l'animation en 2013 ;
- C) Propositions d'actions 2014.

PJ : liste d'émargement  
Copie à :

## A) Point sur les actions conduites depuis la dernière réunion du comité :

Le Comité de pilotage (COPIL) du site ne s'étant pas réuni depuis le 12 décembre 2011, une présentation des actions réalisées préalablement au lancement de la mission d'animation du site en 2013 est réalisée.

L'année 2012 a été consacrée à la finalisation du Document d'objectifs, validé par le COPIL de décembre 2011, et à sa validation administrative.

Les actions ont consisté en l'intégration des remarques du COPIL dans la version définitive du Document d'objectifs, en la consultation des communes et EPCI sur le périmètre recalé, en la diffusion du Document d'objectifs aux communes du site, en l'élaboration ou l'actualisation des arrêtés préfectoraux portant d'une part composition du COPIL (site fusionné) et, d'autre part, approbation du Document d'objectifs.

Enfin, suite à un appel à candidatures, le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier a été désigné structure animatrice du site, début 2013.

## B) Bilan des actions menées dans le cadre de l'animation en 2013 :

### 1) Animation générale du site :

Au-delà de la programmation, du suivi et du bilan des actions réalisées, en lien avec les services de l'État, cette action intègre l'organisation du présent COPIL.

### 2) Information-concertation-sensibilisation :

Il s'agit d'actions primordiales pour l'appropriation du dispositif par les propriétaires, gestionnaires, élus et partenaires du site.

#### a) Rencontres des communes du site :

Les maires des six communes du site ont été rencontrés, afin d'échanger sur le dispositif, les actions réalisées et à venir et le portage d'information auprès des propriétaires, gestionnaires et riverains du site Natura 2000. De plus, un point a été fait sur les projets et attentes de ces communes.

Peu de retours des propriétaires-gestionnaires ont été reçus par les élus du site.

Les attentes en termes d'information et de sensibilisation sont variables, plusieurs communes n'étant concernées que par une faible emprise Natura 2000 (1 ou 2 propriétaires-gestionnaires, ...).

M. BRENON fait part d'un retour récent d'un exploitant de Chapeau pénalisé par un retard de versement des indemnités financières liées à la mise en œuvre de Mesures Agro-Environnementales.

M. PEYRET (DDT Allier) précise que quelques retards avaient pu être constatés fin 2011 lors de l'instruction de certaines demandes d'engagement. Depuis, l'instruction et le versement de ces indemnités n'ont pas subi de dysfonctionnements. Il invite cet exploitant à se rapprocher du Service Économie Agricole et Développement Rural de la DDT Allier.

#### b) Information des propriétaires-gestionnaires :

Plusieurs propriétaires et gestionnaires du site ont également été rencontrés. Cette campagne d'information sera poursuivie en 2014 en ce qui concerne le dispositif Natura 2000. Un besoin d'information semble également nécessaire sur la réglementation liée aux étangs (Police de l'eau).

M. VERON précise que les contacts peuvent être difficiles à nouer au départ, les propriétaires étant à la fois peu disponibles (résidents hors du département) et assez méfiant. Cette difficulté a été transmise aux maires des communes du site.

Afin de faciliter cette information, une rencontre a été sollicitée auprès du Syndicat des Propriétaires Exploitants d'Etangs du Bourbonnais.

M. DE LA ROCHEFOUCAULT, Président de ce syndicat, confirme en effet cette méfiance. Selon lui, l'information des propriétaires-gestionnaires sur Natura 2000 est insuffisante. Ce manque de connaissance doit être comblé. Il se dit à la disposition du CEN Allier, pour une rencontre.

### c) Information-sensibilisation du grand-public et du scolaire :

Trois manifestations ont été animées par le CEN Allier en 2013 :

- Une conférence en février, à la Maison Aquarium du Val de Besbre et en partenariat avec l'association Cistudes et Compagnie (association organisatrice des rencontres Cinéma-nature de Dompierre-sur-Besbre), a traité de la prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme ;
- Une Animation nature en avril a réuni 51 participants, lors des rencontres Cinéma-Nature de Dompierre-sur-Besbre, aux abords de l'étang Picuze ;
- Une animation scolaire en septembre a réuni 49 élèves de seconde et terminale, du lycée agricole de Neuvy.

### d) Mise en place d'un site Internet dédié :

Ce site (<http://etangs-sologne-bourbonnaisen2000.fr>) possède la même trame que celui développé pour la ZPS Sologne bourbonnaise. Il reprend la trame des sites animés par le CEN Allier.

Au regard de la proximité de ces sites (Val d'Allier et Val de Loire), voire de leur superposition (ZPS Sologne bourbonnaise), des liens vers ceux-ci ont été créés.

Au-delà d'une présentation générale du dispositif Natura 2000, ce site Internet détaille les caractéristiques du site Natura 2000 : contextes environnemental et socio-économique, habitats naturels et espèces présentes. Le Document d'objectifs, ainsi que l'ensemble des documents liés à sa mise en œuvre (arrêtés préfectoraux) ont également été mis en ligne. Une troisième partie fait état des actions proposées aux acteurs locaux et des différentes réalisations.

M. VERON précise enfin qu'un espace réservé a été créé pour le comité de pilotage du site.

Nom d'utilisateur : COPIL\_ESB ; Mot de passe : cistude

Sont actuellement disponibles au sein de cet espace réservé les comptes rendus et diaporamas d'animation des précédentes réunions du Comité.

## 3) Suivi et déploiement des outils Natura 2000 :

### a) Mesures agro-environnementales :

M. VERON précise que les engagements se sont terminés sur le site en 2012 et 2013 (engagement sur 5 années). Dès lors, des premiers échanges destinés à établir un bilan des contractualisations ont été menés. Ils devront être poursuivis en 2014.

Actuellement, les discussions autour des nouveaux outils de contractualisation devant se mettre en place en 2015 (réforme de la Politique Agricole Commune) ne sont pas achevées.

M. VERON relate l'impossibilité de répondre favorablement au souhait d'un exploitant de renouveler dès 2013 son engagement. Sans indemnité financière liée à la gestion adaptée de la prairie implantée en 2008 dans le cadre d'une MAEt et au regard de l'importance de cette parcelle dans le système d'exploitation (surface), l'exploitant a remis en culture cette prairie.

Différents échanges ont alors eu lieu entre les participants, soulignant la nécessité d'informer et d'accompagner les exploitants désireux de s'engager à bien évaluer les incidences des modalités de pratiques sollicitées et des indemnités financières inhérentes dans leurs systèmes d'exploitations.

**b) Contrats non agricoles et charte :**

Concernant les contrats Natura 2000 non-agricoles ainsi que la Charte Natura 2000, aucune demande de souscription n'a été formulée en 2013.

M. VERON précise qu'une sollicitation a été portée auprès du bénéficiaire du Contrat de réaménagement de berges de l'étang de la Racherie (St-Gérand-de-Vaux), afin d'établir un bilan des travaux effectués.

**4) Veille à la compatibilité des projets et activités :**

Le CEN Allier a accompagné la municipalité de Dompierre-sur-Besbre dans son travail de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Concernant la veille environnementale, le CEN Allier a été sollicité par la DDT de l'Allier à l'occasion de l'élaboration de la deuxième liste locale des évaluations d'incidences.

M. PEYRET précise qu'une présentation de ce nouveau régime sera proposée au prochain COPIL.

Un point a également été engagé par le CEN Allier avec le bureau Police de l'Eau de la DDT Allier, afin d'identifier la situation réglementaire des étangs intégrés dans le site Natura 2000.

Le CEN Allier a également œuvré auprès des services du Conseil régional d'Auvergne pour une meilleure prise en compte de la Sologne bourbonnaise dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE). À ce propos, Mme LORCA (fédération des Chasseurs de l'Allier) fait part de son étonnement quant à l'absence, en Sologne bourbonnaise, de trames vertes et bleues au sein de la carte de restitution de ce schéma.

MM. PEYRET (DDT) et AURICHE (Conseil Général de l'Allier) confirment que les trames vertes et bleues (continuités écologiques) de la Sologne bourbonnaise ne sont pas retranscrites dans cette carte, malgré leurs demandes.

M. PEYRET précise que les trames de bocage ou encore de chapelets d'étangs sont trop diffuses pour être perceptibles sur une carte régionale établie au 1/100 000<sup>e</sup>. M. VERON complète en annonçant que ces informations complémentaires, transmises à la demande du Conseil Régional, seront intégrés dans un argumentaire joint à la carte.

Enfin, M. VERON précise que des échanges ont eu lieu en 2013 avec le porteur d'un projet d'implantation d'une pisciculture à Thiel-sur-Acolin. M. DE LA ROCHEFOUCAULT précise que le Syndicat des propriétaires exploitants d'étangs accompagne cette démarche. Il interpelle la DDT Allier quant aux 14 mois de délai d'instructions annoncés à ce porteur de projet.

MM. PAYA et PEYRET précisent qu'il s'agit d'un délai maximal, qui s'explique par la soumission de ce dossier à une procédure « Loi sur l'eau ». M. DE LA ROCHEFOUCAULT a d'ailleurs été reçu à ce sujet par le service environnement de la DDT Allier, afin d'optimiser le temps d'instruction.

### 5) Études et suivis scientifiques :

#### a) Mise en place d'un tableau de bord des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire :

Ce tableau a vocation à présenter, de manière synthétique, les actions réalisées par l'animateur Natura 2000 et les structures partenaires, en faveur des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire sur le site. Cette synthèse permet, de plus, de prioriser les actions, au regard des statuts des espèces et de l'importance du site quant à leur conservation.

M. PAYA sollicite une mise en ligne du tableau de bord dans l'espace réservé « COPIL » du nouveau site Internet. M. VERON est d'accord.

M. VERON expose à cette occasion le recensement d'une nouvelle espèce non décrite dans le document d'objectifs : le Castor d'Europe.

Des échanges ont lieu quant aux incidences possibles de la présence de cette espèce au sein des étangs, Mme BLANCHON et M. MARANDON (ONCFS) détaillant la dynamique de colonisation de l'espèce dans plusieurs secteurs (Thionne, Dompierre-sur-Besbre, ...). Mme FOUGEROUSSSE (Maire de St-Gérand-de-Vaux) précise que le Castor occupe l'étang communal de Saint-Gérand-de-Vaux, occasionnant quelques gênes (chutes d'arbres, ...).

M. VERON expose la nécessité de déterminer, avant tout conflit d'usage, des actions à disposition des propriétaires-gestionnaires du site, en complétant le programme d'actions.

M. NEBOUT (CRPF) sollicite une description des interventions possibles au titre de Natura 2000.

M. VERON décrit la possibilité de mettre en place des protections (manchons autour des arbres, qui peuvent être financées par l'intermédiaire d'un Contrat Natura 2000.

#### b) Mise en place d'un suivi de la station de Marsilée à quatre feuilles :

En 2013, cette espèce est en forte expansion sur l'étang de La Racherie (1.43 ha de recouvrement contre 0.25 ha en 2009 (cf. document d'objectifs).

Cependant, M. VERON nuance cet écart de recouvrement, la méthodologie de mesure n'étant pas connue pour le résultat de 2009. L'utilisation en 2013 d'un protocole standardisé et reproductible permettra une veille régulière de cette station, décrite pour l'heure en bon état de conservation.

M. TABOURIN (DREAL Auvergne) fait part de l'importance du site pour la conservation de cette espèce. Seules 1 à 2 autres stations sont connues dans le département, avec des états de conservation défavorables (concurrence avec des espèces exotiques envahissantes telles les jussies).

#### c) Étude de caractérisation de la population de cistudes de l'étang Picuze :

Suite à l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de manipuler des individus de cette espèce protégée (arrêté préfectoral), le CEN Allier a réalisé en 2013 deux premières sessions de piégeage.

Ainsi, 47 individus ont été capturés, étudiés (sexe, âge, mensurations, ...), marqués puis relâchés. Cette étude a pour objectif d'établir un état initial de cette population. En effet, aucun état initial, ni état de conservation n'existe pour les populations de cistudes du site.

M. VERON précise que la population de cistudes de l'étang de Picuze fréquente les autres étangs du chapelet. Ces derniers seront à compter de 2014 également étudiés, dans le cadre de la mise en œuvre du plan régional d'actions pour la Cistude d'Europe en Auvergne, dont le budget est de 120 000€ sur 3 ans.

Mme LORCA interroge l'animateur quant à l'engagement d'une telle étude pour un seul étang, alors que l'état initial de l'ensemble des populations du site est inconnu.

M. VERON précise que l'obtention de ces résultats nécessite des moyens importants, qui ne peuvent être mobilisés simultanément. La définition d'un état de conservation de l'ensemble des populations du site est un objectif visé à moyen terme.

M. MARANDON (ONCFS) s'interroge quant au défaut de connaissance des habitats de ponte et d'hivernage de ces populations. Ces informations ne peuvent être obtenues de manière complète que par un suivi télémétrique d'individus préalablement capturés et équipés d'émetteurs. Cette méthode est également chronophage et nécessite d'importants moyens financiers.

M. VERON précise que l'obtention de ce type de connaissances est également un objectif, dans le souci de décliner des outils de protection et de préservation cohérents. Au regard de l'état d'avancement des études de populations, le comité de pilotage sera amené à prioriser ces objectifs.

M. BRENON demande qu'elle est l'évolution estimée de la population de cistudes du site.

MM. VERON et MARANDON répondent que les effectifs sont faibles, mais assez stables. La problématique principale est le non-renouvellement de la population, par un manque de zones de ponte. Aussi, la population de cistudes vieillit rapidement, ce qui n'est pas une bonne dynamique.

### C) Propositions d'actions 2014 :

Après ce bilan 2013, les actions envisagées pour 2014 sont présentées. Le budget annuel alloué à ce site s'élève à 19 360 €.

#### 1) Animation :

Les actions courantes de l'animation générale du site seront poursuivies. La tenue d'une prochaine réunion du Comité de pilotage est envisagée dans un an.

#### 2) Information-concertation-sensibilisation :

L'information des propriétaires et gestionnaires du site sera poursuivie en lien avec les équipes municipales. Les communes où seront élues de nouvelles équipes devront être rencontrées en priorité, ainsi que le syndicat des propriétaires exploitants d'étangs du Bourbonnais.

Le site internet dédié sera régulièrement mise à jour. Les actions de sensibilisation auprès du grand-public seront quant à elles recentrées, au regard du budget alloué.

#### 3) Suivi et déploiement des outils Natura 2000 :

Cette action sera renforcée en 2014, avec d'une part l'établissement d'un bilan des mesures agro-environnementales (MAET) déployées sur le site entre 2008 et 2013 et, d'autre part, le suivi et l'accompagnement du déploiement du futur dispositif de cadrage du FEDER (mesures agro-environnementales climatiques : MAEC).

À ce titre, M. TABOURIN demande de bien préparer les actions futures en 2014, pour être prêt à les mettre en œuvre dès 2015.

Concernant les contrats Natura 2000 non-agricoles et au regard du renouvellement en cours de la programmation des fonds financiers européens, l'année 2014 sera destinée à l'élaboration des cahiers des charges des dossiers, sur quelques sites ciblés (abords de l'étang Notre Dame, en commune de Paray-Le-Frésil, par exemple).

Enfin, la présentation de la Charte Natura 2000 auprès des propriétaires sera poursuivie.

#### **4) Veille à la compatibilité des projets et activités :**

Le CEN Allier continuera de se porter à la disposition des partenaires (services de l'Etat), des collectivités locales et des porteurs de projets privés, afin de les éclairer sur la compatibilité de projets, au regard de la conservation du milieu.

#### **5) Études et suivis scientifiques :**

Le tableau de bord établi en 2013 sera actualisé en fin d'exercice 2014, préalablement à la prochaine réunion du Comité de pilotage.

La Marsilée à quatre feuilles étant une espèce à l'écologie très variable, le suivi engagé en 2013 sera renouvelé en 2014.

Enfin, l'étude de la population de cistudes de l'étang Picuze sera finalisée en 2014, lors de deux nouvelles sessions de piégeage.

M. PAYA interroge les membres du Comité, quant à cette proposition de programme d'animation 2014.

Les membres approuvent ce programme.

M. PAYA dresse alors la conclusion de la séance en reprenant les points :

- À ce jour, nous sommes en attente du nouveau dispositif de cadrage FEADER ;
- Les tableaux de bord présentés en séance doivent être intégrés au site internet créé ;
- Le portage du dispositif auprès des propriétaires, riverains et collectivités doit être poursuivit ;
- Une attention particulière sera portée aux délais de procédure administrative, dans le cadre de la demande d'installation du pisciculteur.

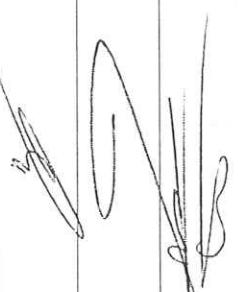
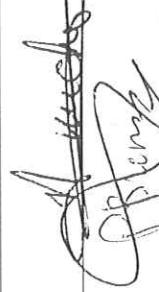
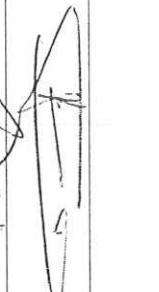
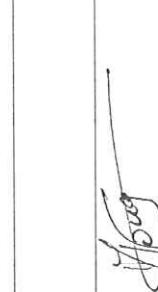
L'ordre du jour étant épuisé, M.PAYA remercie alors les participants présents et clôture la séance.

Pour le Directeur Départemental des Territoires

Fabrice PAYA

Directeur Départemental  
Adjoint des Territoires



Organisme	Nom – Prénom	Fonction	Émargement
Prefecture de l'Allier	Représenlée par DDT Affer		
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne	TAZOURIN Pierre	Charge de mission N/2000	
Direction Départementale des Territoires de l'Allier	PA YA Fabrice	Directeur adjoint DDT	
Service Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques	JULIE BLANCHET	Technicienne	
Service Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	J.L. MARANDON		
Centre Régional de la Propriété Forestière d'Auvergne	NETANT Jean	Ingénieur Départementale	
Conseil Régional d'Auvergne	Ex auct.		
Conseil Général de l'Allier	M. Bidet ex auct.		
Commune de Chapeau	AURICHE Françoise	Technicienne E.N.S.	
Commune de Dompierre sur Besbre	BRETON Pierre	Habitué	
Commune de Lusigny			
Commune de Paray le Frésil			
Commune de Saint Gérand de Vaux	TOUGEROUX Anick	Maire	
Commune de Thiel sur Acolin	Ex auct.		

**COPIL Natura 2000**  
**Etangs de la Sologne Bourbonnaise**  
**24 janvier 2014**

Organisme	Nom – Prénom	Fonction	Émargement
Communauté d'Agglomération de Moulins Bourbonnaise			
Communauté de Communes Val de Besbre – Sologne Sologne Bourbonnaise			
Communauté de Communes du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise			
Chambre d'Agiculture de l'Allier			
Fédération des Chasseurs de l'Allier	LORCA Valérie PARISQUET Roger	Chargé de mission éco-citoyen	
Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de l'Allier			
Fédération départementale des syndicats des exploitants agricoles de l'Allier	de La Rockefocucco 1st Christine	Administratrice	
Union départementale des syndicats des exploitants agricoles de l'Allier			
Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Bourbonnais			
Syndicat de la Propriété Privée Rurale de l'Allier			
Syndicat des Propriétaires et Exploitants d'Etangs du Bourbonnais	de La Rockefocucco 1st Christine	Président	
Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier	Jeanne Flora Chargé de mission		
Fédération Allier Nature			

**COPIL Natura 2000  
Etangs de la Sologne Bourbonnaise  
24 janvier 2014**

Organisme	Nom – Prénom	Fonction	Émargement